**** **Date d’entrée en vigueur : le 14 février 2019**

**AVIS SUR LES PRATIQUES EN MATIÈRE DE CONFIDENTIALITÉ**

Le prÉsent Avis dÉcrit la maniÈre dont les donnÉes mÉdicales vous concernant peuvent Être utilisÉes et communiquÉes et de quelle façon vous pouvez y accÉder.

Veuillez le lire attentivement.

**Tous les hôpitaux, centres de prestation de services, cabinets médicaux, établissements de soins à long terme, soignants et employés de la Central Maine Healthcare Corporation (CMHC) utiliseront et communiqueront des données médicales personnelles vous concernant, conformément à cet Avis sur les pratiques en matière de confidentialité (l’Avis).**

La CMHC s’engage à protéger la confidentialité de vos données médicales et est tenue de les protéger en vertu de la loi. Le présent Avis décrit la manière dont nous pouvons être amenés à divulguer vos données médicales et à les communiquer à des tiers. L’Avis décrit également les droits dont vous bénéficiez concernant vos données médicales. Veuillez le lire attentivement et contactez- nous si vous avez des questions. Nous vous demanderons de signer un formulaire accusant réception du présent Avis.

Nous considérons qu’il est de notre devoir de protéger vos données à caractère personnel. Les éléments figurant dans cet Avis et les consentements et/ou autorisations nécessitant votre signature sont exigés par les lois fédérale et de l’État du Maine pour votre protection. Nous avons mis en place des mesures pour protéger la confidentialité de vos données. Notre personnel est régulièrement formé sur l’obligation de protéger la vie privée de nos patients. Nous conservons les dossiers médicaux en lieu sûr. Seuls les membres du personnel ayant un « besoin de connaître » sont autorisés à accéder à vos dossiers médicaux et autres informations. Notre personnel comprend l’obligation juridique et éthique de protéger vos données. Une violation de cet Avis sur les pratiques en matière de confidentialité entraînera des mesures disciplinaires.

**DE QUELLE MANIÈRE UTILISERONS-NOUS VOS DONNÉES MÉDICALES ET LES PARTAGERONS-NOUS AVEC DES TIERS ?**

**Traitement :** Nous pouvons être amenés à utiliser vos données médicales pour vous fournir des services et des équipements médicaux. Nous pouvons aussi partager vos données médicales avec d’autres personnes participant à votre traitement, notamment des médecins, auxiliaires médicaux, infirmiers/infirmières, étudiants en médecine et soins infirmiers, techniciens, thérapeutes, prestataires de services d’urgence et de transport médical, fournisseurs d’équipement médical, techniciens en imagerie médicale et autres personnes impliquées dans vos soins. Par exemple, nous permettrons à votre médecin d’accéder à votre dossier médical pour faciliter votre traitement et le suivi de vos soins. En cas d’urgence, nous utiliserons et partagerons vos dossiers médicaux pour veiller à ce que vous receviez les services médicaux nécessaires.

**HealthInfoNet (HIN)**: Nous faisons partie d’un réseau formé d’organisations de soins de santé dans l’État du Maine ayant convenu de collaborer et d’échanger des données de santé électroniques dans le cadre de vos soins. Ce réseau s’appelle HealthInfoNet (HIN) et permet aux hôpitaux, médecins et autres prestataires de soins de santé du Maine de partager rapidement certaines données de santé concernant leurs patients. Par exemple, si vous êtes admis(e) en urgence dans un hôpital faisant partie de HealthInfoNet et que vous êtes dans l’incapacité de fournir des informations importantes sur votre état de santé, ce réseau permettra au personnel hospitalier en charge de votre traitement de consulter vos données de santé détenues par un autre prestataire participant à HIN. Lorsque nécessaire, un accès immédiat à vos données de santé signifie de meilleurs soins pour vous.

Vous pouvez choisir de **ne pas** autoriser l’accès à vos données de santé protégées dans le cadre de ce réseau dans l’État du Maine, en remplissant un formulaire de non-participation (« *opt-out* ») disponible en ligne ou au cabinet de votre prestataire de soins. Sur demande, CMHC déposera ce formulaire auprès de HealthInfoNet en votre nom, au 125 Presumpscot Street, Box 8, Portland, ME 04103. Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site Internet de HealthInfoNet au lien suivant [www.hinfonet.org](http://www.hinfonet.org) ou appeler le (207) 541-9250 ou 1-866-592-4352.

**Registre des patients :** Pour permettre aux membres de votre famille ou aux personnes vous rendant visite de vous trouver alors que vous êtes à l’hôpital, l’établissement maintient un registre des patients. Ce registre contient votre nom, état de santé, l’endroit où vous trouvez dans l’hôpital et votre religion (s’il y a lieu) pour en faire part à un membre du clergé. Ces informations ne sont données qu’aux personnes qui les demandent en vous nommant. Il vous est possible, au moment de l’enregistrement, de limiter l’accès à ces informations.

**Vous, les membres de votre famille et les autres personnes participant à vos soins :** Nous pouvons vous communiquer vos données médicales. Nous pouvons également être amenés à partager ces dernières avec un membre de votre famille ou un(e) ami(e) impliqué(e) dans vos soins médicaux ou quiconque contribuant au paiement de vos soins. Par exemple, lorsqu’un patient est absent ou n’a pas la possibilité de le faire, nous pouvons autoriser un tiers à venir chercher des médicaments sur ordonnance, des fournitures médicales ou des radiographies. Nous pouvons aussi communiquer vos données médicales à des organismes d'aide humanitaire pour vous aider à trouver un membre de votre famille ou un(e) ami(e) en cas de catastrophe. Vous avez le droit de nous demander de ne pas partager vos données médicales avec des membres de votre famille ou de vos amis. Veuillez nous indiquer si tel est votre souhait.

**Informations relatives à une personne décédée :** Les membres de la famille vous survivant ou les autres personnes impliquées dans vos soins continueront d’avoir accès à vos données médicales personnelles, sauf indication contraire préalable de votre part. Nous pouvons également être amenés à partager vos données médicales personnelles avec l’exécuteur testamentaire, l’administrateur successoral ou toute autre personne habilitée à agir au nom de votre succession. À défaut, vos données seront protégées par ces règles de confidentialité pendant une période de 50 ans après la date du décès.

**Paiement :** Nous pouvons être amenés à utiliser et partager vos données médicales pour nous permettre d’obtenir un paiement pour les services et le matériel médical qui vous sont fournis. Par exemple, nous pouvons déposer une demande de remboursement auprès de votre régime ou compagnie d’assurance maladie et, pour ce faire, il peut nous être demandé de fournir certains éléments de votre dossier médical.

**Opérations de soins de santé :** Nous pouvons être amenés à utiliser et à partager vos données médicales si cela est nécessaire pour améliorer la qualité des soins que nous fournissons aux patients ou pour gérer l’établissement. Nous pouvons utiliser vos données médicales pour chercher des moyens d’améliorer vos soins. Par exemple, nous pouvons consulter votre dossier médical pour évaluer la performance du personnel, de vos médecins ou d’autres soignants.

**Recherche :** Nous pouvons être amenés à utiliser ou partager vos données médicales dans le cadre de projets de recherche, notamment lors d'une étude sur l’efficacité d’un traitement donné. Ces projets de recherche doivent faire l’objet d’une procédure particulière qui protège la confidentialité de vos données médicales. Il nous est interdit d’utiliser et de divulguer vos informations génétiques à des fins de souscription.

**Exigé par la loi :** Les lois fédérales, de l'État du Maine ou locales exigent parfois que nous partagions les données médicales des patients. Par exemple, nous sommes tenus de signaler les cas de maltraitance ou de négligence envers un enfant et devons fournir certaines informations aux représentants des forces de l’ordre en cas de violence familiale. Nous sommes également tenus de fournir des informations au programme d’indemnisation des accidents du travail du Maine en ce qui concerne les accidents du travail.

**Santé publique :** Nous pouvons être amenés à communiquer certaines données médicales à des fins de santé publique. Nous pouvons signaler au Secrétariat américain aux produits alimentaires et pharmaceutiques (*Food and Drug Administration*, FDA) certains problèmes rencontrés par les patients suite à la prise de médicaments ou à l’utilisation de produits médicaux. Nous pouvons aussi informer les patients en cas de rappel de produits qu’ils utilisent. Dans certains cas, il peut s’avérer nécessaire de communiquer les carnets de vaccination aux écoles et, une fois reçus, ces documents sont protégés par les directives en matière de confidentialité de l’établissement.

**Sécurité publique :** Dans certains cas particuliers, nous pouvons être amenés à partager des données médicales à des fins de santé publique. Nous pouvons communiquer vos données médicales aux représentants des forces de l’ordre à la suite d'un mandat de perquisition ou d'une citation à comparaître devant un jury d’accusation. Nous pouvons communiquer vos données médicales aux représentants des forces de l’ordre pour les aider à identifier ou à trouver une personne, poursuivre en justice un crime violent, communiquer un décès susceptible d’avoir été causé par un acte criminel et signaler un comportement criminel au sein de l’établissement. Nous pouvons communiquer vos données médicales aux représentants des forces de l’ordre et à d’autres agences pour prévenir une menace grave pour la santé ou la sécurité.

**Activités de surveillance sanitaire :** Nous pouvons être amenés à communiquer des données médicales à une agence gouvernementale chargée de surveiller l’établissement ou son personnel, telle que le Département de la santé et des services sociaux du Maine, les agences fédérales en charge de surveiller Medicare, le comité des médecins légistes ou le comité des soins infirmiers. Ces agences ont besoin de données médicales pour surveiller la bonne conformité aux lois fédérales et de l’État du Maine.

**Médecins légistes et directeurs de pompes funèbres :** Nous pouvons communiquer des données médicales concernant certains patients décédés à des médecins légistes et des directeurs de pompes funèbres.

**Don d’organes, oculaires ou de tissus :** Nous pouvons être amenés à communiquer des données médicales à des groupes chargés de dons ou de greffes d’organes, oculaires ou de tissus.

**Forces armées, vétérans, sécurité nationale ou autres agences gouvernementales :** Si vous êtes membre des forces armées, nous pouvons communiquer vos données médicales, tel que requis par les autorités militaires ou le ministère des Anciens combattants. Nous pouvons être amenés à communiquer des données médicales à des représentants du gouvernement fédéral à des fins de renseignement et de sécurité nationale ou de protection du Président.

**Procédures judiciaires :** Nous pouvons être amenés à communiquer des données médicales si un tribunal nous y oblige, si nous recevons un mandat de recherche ou une citation à comparaître.

**Données bénéficiant de protection supplémentaire :** Certains types de données médicales bénéficient d’une protection supplémentaire, conformément à la loi fédérale ou du Maine. Par exemple, les données médicales relatives au VIH/sida, à la santé mentale et au traitement de l’alcoolisme et de la toxicomanie bénéficient d’une protection plus importante dans le Maine. Il nous est demandé, dans certains cas, d’obtenir votre permission avant de partager ces informations.

**Collecte de fonds :** Nous pouvons utiliser vos données personnelles (ou les communiquer à une fondation liée à l’établissement) pour vous contacter dans le cadre d’une collecte de fonds. Vous avez le droit de refuser de telles communications. Vous pouvez refuser de participer (« *opt-out* ») à toute communication de collecte de fonds en contactant le délégué à la protection des données, figurant en bas de cet Avis.

**Autres usages et divulgations :** Si nous souhaitons utiliser ou partager vos données médicales pour une raison non mentionnée dans cet Avis, nous devons auparavant obtenir votre autorisation écrite. Vous pouvez nous autoriser par écrit à utiliser vos données médicales ou à les divulguer à quiconque, quelqu’en soit la raison. Si vous nous donnez votre autorisation écrite, vous pouvez révoquer celle-ci à tout moment, en nous notifiant par écrit. Votre révocation n’aura aucune incidence sur une utilisation ou divulgation quelconque permise alors que votre autorisation était en vigueur. Nous avons besoin de votre autorisation écrite pour utiliser ou divulguer des notes prises lors d’une psychothérapie, exception faite de certaines circonstances limitées, notamment lorsque la loi exige une telle divulgation. Nous devons aussi obtenir votre autorisation écrite pour vendre des informations vous concernant à une partie tierce ou, dans la plupart des cas, pour utiliser ou divulguer vos données médicales pour vous envoyer des informations sur certains produits et services. Nous n’avons toutefois pas besoin de votre autorisation écrite pour vous envoyer des informations sur des produits ou services de santé que nous vous proposons.

**QUELS SONT VOS DROITS ?**

**Droit de demander vos données médicales :** Vous avez le droit de consulter vos propres données médicales et d’en obtenir un exemplaire (la loi exige que nous conservions les originaux). Ceci comprend votre dossier médical, vos relevés de factures et autres documents médicaux que nous utilisons pour prendre des décisions quant à vos soins. Pour demander un exemplaire de vos données médicales, écrivez au service des dossiers médicaux (Medical Records Department). Nous répondrons aussi rapidement que possible, au plus tard dans les 30 jours à compter de la date de demande. Nous vous indiquerons alors les frais de copie au moment de votre demande. Vous pouvez consulter gratuitement votre dossier. Vous avez également le droit d’obtenir vos données médicales sous le format électronique de votre choix, moyennant des frais.

Vous n’avez pas le droit d’accéder (ni d’en recevoir un exemplaire) aux notes de psychothérapie ou informations recueillies en prévision d'une procédure civile, pénale ou administrative. Votre droit d’accéder à vos données peut être limité si ces informations sont susceptibles de nuire à votre santé ou votre sécurité ou à celles d’autres personnes.

**Droit de demander à rectifier vos données médicales :** Si vous consultez vos données médicales et pensez que certaines de ces informations sont erronées ou incomplètes, vous pouvez déposer une demande pour rectifier ces erreurs. Pour demander une rectification, écrivez au service des dossiers médicaux (Medical Records Department). Nous répondrons aussi rapidement que possible, au plus tard dans les 60 jours à compter de la date de votre demande. Si votre demande est rejetée, vous avez le droit de déposer une déclaration écrite d’une longueur raisonnable expliquant votre désaccord avec ce refus. Nous avons ensuite le droit de vous faire parvenir un contre-argument.

**Droit d’obtenir une liste de certaines divulgations de vos données médicales :** Vous avez le droit de demander une liste de certaines des divulgations effectuées concernant vos données médicales. Cette liste ne comprend pas les informations utilisées dans le cadre du traitement, du paiement, des opérations de soins de santé ou de toute information divulguée avec votre permission. Si vous souhaitez obtenir un exemplaire de la liste, veuillez écrire au service des dossiers médicaux (Medical Records Department). Nous répondrons aussi rapidement que possible, au plus tard dans les 60 jours à compter de la date de votre demande. Nous vous fournirons la première liste gratuitement mais pourrons imposer des frais pour des listes supplémentaires demandées au cours de la même année. Nous vous indiquerons au préalable le prix de cette liste.

**Droit de demander de limiter l’utilisation ou le partage de vos données médicales, dans le cadre du traitement, du paiement ou des opérations de soins de santé :** Vous avez le droit de nous demander de ne pas partager vos données médicales dans le cadre du traitement, du paiement des soins ou des opérations de l’établissement. Nous sommes tenus de consentir à de telles demandes si la divulgation d’informations concerne un régime de santé eu égard au paiement ou aux opérations de soins de santé et que les données de santé protégées concernent un élément ou un service qui a été réglé au prestataire dans son intégralité aux frais du patient ET à condition que la loi n’exige pas une telle divulgation. Nous ne sommes pas tenus de consentir aux demandes ne correspondant pas à ces critères mais, si nous acceptons, nous nous conformerons à cet accord. Si vous souhaitez demander de ne pas partager vos données, veuillez déposer votre demande par écrit auprès du service des dossiers médicaux (Medical Records Department) en fournissant une explication détaillée.

**Droit de demander des communications privées :** Vous avez le droit de nous demander de communiquer avec vous d’une manière qui est, à votre avis, plus privée. Par exemple, vous pouvez nous demander de ne pas appeler votre domicile et de vous contacter uniquement par courriel. À cette fin, vous devez déposer une demande par écrit auprès du bureau de l’établissement où vous recevez des soins.

**Droit à une copie papier :** Vous avez le droit de recevoir une copie papier de cet Avis, à tout moment. Il vous est possible de télécharger un exemplaire de l’Avis sur notre site Internet au [**www.cmmc.org**](http://www.cmmc.org)et de l’imprimer, ou d’obtenir une copie papier de l’Avis dans tout bureau de la CMHC.

MODIFICATIONS APPORTÉES À CET AVIS

Nous pouvons, de temps à autre, modifier nos pratiques relatives aux modes d'utilisation et de partage des données médicales des patients, ou celles relatives à la protection des droits des patients à ce sujet. Nous nous réservons le droit de modifier cet Avis et de mettre en application les clauses de notre nouvel Avis pour toutes les données médicales que nous maintenons. En cas de modification de ces pratiques, nous publierons un nouvel Avis sur les pratiques en matière de confidentialité. Vous pouvez recevoir un exemplaire de l’avis actuel sur les pratiques en matière de confidentialité, à tout moment, auprès de l’un des centres CMHC ou sur le site Internet.

QUELS SONT LES PRESTATAIRES DE SOINS DE SANTÉ VISÉS PAR CET AVIS ?

Cet Avis sur les pratiques en matière de confidentialité s’applique à tous nos employés, bénévoles et stagiaires. L’Avis s’applique également aux autres prestataires de soins de santé dispensant des soins à leurs patients au sein de notre établissement, tels que les médecins, auxiliaires médicaux, thérapeutes et autres soignants qui ne sont pas employés par notre organisation, exception faite des avis fournis par ces autres prestataires décrivant la manière dont ils protègent vos données médicales. Nous pouvons être amenés à partager vos données médicales avec ces prestataires dans le cadre d’un traitement, d’un paiement ou d’opérations de soins de santé. Ce mécanisme sert uniquement à partager des informations et non pas à d’autres fins.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU RÉCLAMATIONS ?

Veuillez nous faire part de tout problème ou de toute question concernant vos droits à la confidentialité ou à la manière dont nous utilisons ou partageons vos données médicales. Pour toute question, veuillez contacter le délégué à la protection des données dans votre établissement, comme indiqué en bas du présent Avis.

Si, pour une raison quelconque, nous ne sommes pas en mesure de résoudre votre problème, vous pouvez déposer une réclamation auprès du gouvernement fédéral pour la région de la Nouvelle-Angleterre à l’adresse suivante : Office for Civil Rights, U.S. Department of Health and Human Services Government Center J.F. Kennedy Federal Building - Room 1875, Boston, MA 02203 ; Centre de réponse à la clientèle : (800) 368-1019 ou ATME : (800) 537-7697 Courriel : [ocrmail@hhs.gov](https://legacy.cmhc.org/owa/redir.aspx?REF=_V1UXcumdeMszdxlls9cUumfCvqERTQ3lcQgIxLEc6Qcn01QgaPUCAFtYWlsdG86b2NybWFpbEBoaHMuZ292). Vous ne ferez l’objet d’aucune sanction ni mesure de représailles si vous déposez une réclamation auprès du ministère américain de la Santé et des Services sociaux.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

Nous sommes tenus par la loi de protéger la confidentialité de vos données médicales, de vous communiquer cet Avis et de vous notifier en cas d’atteinte à vos données de santé personnelles non sécurisées. Il nous incombe également de respecter les modalités de l’Avis actuellement en vigueur. Pour toutes questions sur cet Avis ou sur la manière dont nous pouvons utiliser et partager vos données médicales, veuillez contacter le délégué à la protection des données pour Central Maine Healthcare, au numéro indiqué, ou votre cabinet ou service local.

**ADRESSE DES HÔPITAUX ET CENTRES DE PRESTATION DE SERVICES CMHC, PERSONNE À CONTACTER ET NUMÉRO DE TÉLÉPHONE**

**Bureau 207-786-1826 ou ligne téléphonique spéciale pour la protection des données 207-795-2906**

**PERSONNE À CONTACTER ET NUMÉROS DE TÉLÉPHONE CMHC**

|  |
| --- |
| Central Maine Medical Center  300 Main Street  Lewiston, Maine 04240  **Délégué à la protection des données**  **(207) 786-1826** |
| **Central Maine Healthcare**  **Ligne téléphonique spéciale pour le respect de la confidentialité et la protection des données**  **(207) 795-2906**  Ou envoyez un courriel à l’adresse suivante : Compliance\_and\_Privacy\_Hotline@cmhc.org |